

# CONDITIONS DE PARTICIPATION A « IKEA + MOI » SAISON 5

## 1. DESCRIPTION DE L'EMISSION

La société Meubles IKEA France, société par actions simplifiée au capital de 8.840.000 euros immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 351 745 724 dont le siège social est situé 425, rue Henri Barbusse à Plaisir (78370) (ci-après, « **IKEA** ») organise, avec le support de son agence la société Les Productions de la Moufle S.A.R.L, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 509 231 908 dont le siège social est situé au 11 rue Beauregard, 75002 Paris (ci-après l' « **Agence** »), la saison 4 de l'émission de relooking d'intérieur « **IKEA + MOI** » (ci-après l'« **Emission** ») qui se déroulera du 15/07/2025 (Date d'ouverture des inscriptions) au 31/08/2026.

L'Emission aura cette année pour thématique : La vie change, votre maison aussi (ci-après la « **Thématique** »).

Toute personne souhaitant participer à l'Emission devra compléter le questionnaire de participation et respecter les dispositions des présentes conditions de participation (ci-après les « **Candidats** »).

La participation à l'Emission, est gratuite, sans obligation d'achat, et soumise aux présentes conditions de participation.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION & RESTRICTIONS

Chaque Candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être majeur au jour de la participation ;
- Avoir sa résidence principale située en France Métropolitaine ;
- Être membre du programme de fidélité IKEA FAMILY ;
- Accepter :
  - o En cas de présélection
    - D'être recontacté par téléphone et par courriel par les équipes de IKEA ;
    - D'envoyer une vidéo de candidature expliquant son besoin / projet en dépersonnalisant l'intérieur concerné par le projet
    - La captation et l'exploitation de son image et de sa voix en signant le document intitulé « *Autorisation d'utilisation et de diffusion d'images* » qui lui sera remis par IKEA lors de l'annonce au Candidat de sa pré-sélection.
    - Signer et retourner le document « *Notice d'information participant* » qui lui sera remis par IKEA lors de l'annonce au Candidat de sa pré-sélection
  - o En cas de sélection :
    - D'être et de rendre disponible son logement aux dates convenues pour le tournage de l'épisode ainsi que de recevoir à son domicile des collaborateurs de IKEA et/ou de l'Agence ;
    - La captation et l'exploitation de son image et de sa voix en signant le document intitulé « *Autorisation d'utilisation et de diffusion d'images* » qui lui sera remis par IKEA lors de l'annonce au Candidat de sa sélection pour le tournage ;
- Plus généralement Avoir accepté les présentes conditions de participation.

Tout Candidat qui ne remplirait pas l'une des conditions ci-dessus énumérées pourra voir sa participation annulée par IKEA.

Une seule participation sera acceptée par foyer (c'est-à-dire en cas d'un même numéro IKEA Family).

Toute participation additionnelle d'un même Candidat sera considérée comme nulle et pourra entraîner l'annulation de sa participation.

Ne peuvent pas participer à l'Emission les personnes suivantes:

- Les mandataires sociaux de IKEA ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle), ou de l'Agence ainsi que les membres de leur famille (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants);
- Les employés de IKEA et de l'Agence ayant directement participé à l'élaboration et à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leur famille (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants).

### **3. PARTICIPATION, PRE-SELECTION ET SELECTION**

#### **3.1. Inscriptions des Candidats**

Pour tenter de participer l'Emission, les Candidats devront compléter le questionnaire de participation entre le 15/07/2025 (00h) au 08/08/2025 (00h) en :

- Mentionnant leur numéro IKEA FAMILY ;
- Renseignant leur numéro de téléphone ;
- Précisant leur tranche d'âge, forme de logement et de cohabitation éventuelles, déménagement à venir etc. ;
- Indiquant la/les pièce(s) du logement pour laquelle/lesquelles le Candidat souhaite participer et préciser certaines de ses caractéristiques ;
- Précisant son magasin IKEA préféré et son souhait éventuel de recevoir, en cas de non-sélection, une communication de IKEA portant sur des solutions, des conseils et des inspirations pour l'accompagner dans son besoin d'aménagement ;
- Donnant son consentement afin que, si le Candidat est présélectionné et/ou sélectionné, (i) IKEA puisse le recontacter (ii) les captations filmées lors de la pré-sélection et du tournage chez le sélectionné puissent être utilisées dans le cadre de la diffusion de l'Emission.
- Acceptant les présentes conditions de participation, et en consultant, le cas échéant, les informations relatives à la gestion des données collectées dans le cadre de sa participation.

Le Candidat devra ensuite cliquer sur « Soumettre ma candidature » afin de confirmer et finaliser sa candidature.

#### **3.2. Présélections**

A l'issue de la période de participation, IKEA procédera à une présélection parmi les Candidats sur la base des informations recueillies lors de l'inscription des Candidats et en fonction, notamment, de l'adéquation du projet du Candidat avec la Thématique, de la faisabilité du projet, de l'accessibilité/proximité du logement du Candidat avec un magasin IKEA.

A l'issue de cette présélection, 20 Candidats seront retenus par IKEA (ci-après les « **Présélectionnés** ») et seront recontactés par téléphone par IKEA pour les en informer, et ce au plus tard le 31/12/2025.

Chaque Présélectionné recevra par ailleurs un email de IKEA comprenant notamment (i) une autorisation d'utilisation et de diffusion d'images (ii) un document explicatif relatif aux consignes à suivre pour la prise de photographies et le tournage de vidéos ainsi (iii) qu'une notice d'information relative aux données à caractère personnel.

Chaque Présélectionné devra adresser à IKEA, en réponse au dit email, et **au plus tard 72h** après l'envoi de ce dernier par IKEA, les éléments suivants, nécessaires à la sélection finale des participants à l'Emission :

- Des photographies et/ou une vidéo de la/les pièce(s) de son logement pour lequel il a participé respectant les consignes précitées ;
- Une vidéo du Présélectionné expliquant son besoin / projet respectant les consignes précitéesL'autorisation d'utilisation et de diffusion d'images dûment complétée et signée
- La Notice d'information des participants dûment complétée et signée :

(ci-après collectivement les « **Eléments de Sélection** »)

A défaut de réponse du Présélectionné dans le délai précité, et/ou en cas d'éléments manquants, et/ou ne respectant pas les consignes relatives à la prise de photographies ou de tournage des vidéos, le Présélectionné sera considéré comme ayant retiré sa candidature, sans qu'aucune réclamation envers IKEA ne soit possible. Dans ces hypothèses, IKEA pourra, le cas échéant, relancer/recontacter le Présélectionné afin de lui permettre d'adresser, de compléter ou de modifier les éléments transmis s'il le souhaite dans le délai précité.

### 3.3. Sélection des Participants

A l'issue de la période d'envoi des Eléments de Sélection, et après avoir consulté l'ensemble des informations, documents, photographes et vidéos reçus des Présélectionnés, IKEA et l'Agence retiendront 6 Présélectionnés afin de participer à l'Emission (ci-après les « **Participants** »).

Le choix des Participants dépendra notamment de l'adéquation du projet du Présélectionné avec la Thématique, de l'accessibilité/proximité du logement du Présélectionné avec un magasin IKEA, de l'aisance du Présélectionné lors du tournage de sa vidéo.

Les Participants seront informés par téléphone et par mail de leur sélection pour l'Emission au plus tard le 31.12.2025. Chaque Participant devra confirmer par écrit à IKEA son souhait de participer à l'Emission, et son accord à être filmé dans ce cadre **au plus tard 72h après ladite information**. A défaut de réponse dans le délai précité, le Participant sera considéré comme ayant retiré sa candidature sans qu'aucune réclamation envers IKEA ne soit possible. Dans cette hypothèse, IKEA pourra le cas échéant soit (i) relancer/recontacter le Participant soit (ii) désigner un nouveau Participant parmi les Présélectionnés selon les critères précités.

## 4. DÉROULEMENT DU TOURNAGE DE L'EMISSION

Chaque Participant ayant confirmé par écrit sa participation sera de nouveau contacté par IKEA aux fins de (i) l'organisation du projet de relooking par la fixation d'une date pour un coaching à distance et (ii) du tournage de l'épisode de l'Emission dédié au projet du Participant.

Le calendrier de tournage sera fixé par IKEA et l'Agence en accord avec le Participant, et ce *a minima* 1 semaine avant le début du tournage au domicile du Participant.

Le Participant s'engage à :

- Répondre sans délais aux différentes prises de contact par IKEA aux fins de la fixation dudit calendrier ;

- Être disponible aux dates convenues pour le tournage ;
- Ce que son logement respecte les conditions liées aux consignes à suivre pour la prise de photographies et le tournage de vidéos transmis lors de sa présélection et notamment sur l'aspect lié à la dépersonnalisation de la pièce, objet du tournage ;

- Permettre l'accès à la pièce objet du tournage, ainsi que les pièces éventuelles devant être traversées pour y parvenir, aux équipes de tournage de IKEA et de l'Agence.
- Permettre la mise en place du dispositif de captation autonome dans les pièces de sommeil qui auront été identifiées en amont (images et voix, température et luminosité, niveau sonore et pureté de l'air dans la pièce).

Il est rappelé qu'en plus de la pièce, objet du tournage, le Participant sera lui aussi filmé dans le cadre de l'Emission et que, conformément à l'autorisation d'utilisation et de diffusion d'images signée par ce dernier, lesdites images pourront être utilisées par IKEA lors du montage de la vidéo de l'Emission dédiée au projet du Participant.

## **5. DONNÉES PERSONNELLES**

Veillez consulter la notice dédiée accessible [ici](#)

## **6. DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « **Éléments IKEA** »), constitue la propriété de IKEA et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments IKEA ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par le Candidat, Prédéselectionné, Participant ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de IKEA au cas par cas.

## **7. LITIGES ET RESPONSABILITÉS**

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la suppression de la participation du Candidat, du Prédéselectionné ou du Participant. IKEA se réserve, dans cette hypothèse, le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

IKEA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler l'Emission ou une ou plusieurs journées de tournage, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

La responsabilité de IKEA ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du questionnaire de participation et/ou du mode de détermination des Participants à l'Emission.

## **8. DROIT APPLICABLE**

Les présentes conditions de participation sont régies par le droit français.